

30 août 2012

OBJET : *Avis de travaux de conduits souterrains devant (ou près de) votre propriété*

Madame, Monsieur,

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) procédera dans les prochains jours, à des travaux derrière, devant et/ou près de votre propriété. Ces travaux nécessiteront des excavations et des coupes dans le domaine public et/ou dans une servitude dans le domaine privé, soit à travers la chaussée, les trottoirs ou à l'arrière de ceux-ci.

Veillez noter qu'il en résultera quelques inconvénients temporaires, mais soyez assurés que nous prendrons toutes les dispositions nécessaires afin de réduire ces inconvénients. De plus, soyez également assurés que la remise en état des lieux sera exécutée de façon satisfaisante après les travaux.

Nous tenons à souligner qu'il vous est, en tout temps, possible d'entrer en contact avec les personnes responsables de cette intervention. Pour toute question relative aux travaux comme tels, veuillez contacter la personne indiquée sur la carte d'affaires ci-jointe, qui, à titre de surveillant de ces travaux, sera sur place. De plus, il vous sera possible de communiquer avec le soussigné pour toutes autres questions.

Nous tenons à vous remercier de votre compréhension et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Luc Richer,
Coordonnateur - Contrat général
Commission des services électriques de Montréal
Téléphone: (514) 384-6840 poste 260
Télécopieur: (514) 384-7298

/sl

N.B.: English version follow

August 30, 2012

Subject: *Notice of construction in front (or around) your property for instalment of underground conduits.*

To whom it may concern;

The CSEM (Commission des Services Électriques de Montréal) shall, in the near future, proceed with construction in front, behind and/or near your property. Excavation in public property, or in servitude (right of access) on private property, either through or behind sidewalks and entryways, will be required for said construction.

Please note that these works will lead some temporary inconveniences, however the CSEM will take every possible disposition to limit and reduce such inconveniences. Rest assured that will take the necessary measures to return your property its previous state or condition to your satisfaction.

We also wish to underline that it will always be possible for you to contact the persons responsible for this intervention. For all questions regarding the construction proper, please contact the person indicated on the business card attached, which, as construction inspector will be on site. In addition, it will also be possible to contact the undersigned for any other questions.

Thank you in advance for your patience and comprehension,



Luc Richer
Coordonnateur – Contrat général;
Commission des Services Électriques de Montréal
Phonee : (514)-384-6840 ext. 230
Fax : (514)-380-7298